

Bruxelles, le 8 novembre 1971

Discours prononcé par M. Franco Maria MALFATTI, Président de la Commission des Communautés européennes, à l'occasion de la signature de l'accord commercial entre la Communauté et l'Argentine

Monsieur le Ministre,

C'est une grande satisfaction pour moi d'avoir pu aujourd'hui en tant que Président de la Commission, signer l'Accord commercial entre la Communauté et l'Argentine.

Je vois dans cet accord le fruit d'un travail essentiel de rapprochement et d'entente entre deux partenaires liés à la fois par un héritage culturel commun et par de larges intérêts réciproques.

Cet accord revêt un caractère exemplaire en ce sens qu'il est le premier qu'un pays de l'Amérique latine ait signé avec la Communauté. Bien que depuis la création des Communautés, nombreuses furent les déclarations d'intentions et de bonne volonté, il est un fait que c'est seulement à l'heure actuelle que les relations de la Communauté avec l'Amérique latine tendent à acquérir une dimension proportionnée à l'intensité de nos liens.

L'accord que nous venons de signer témoigne de cet esprit nouveau. Il est aussi un gage que dans l'avenir d'autres pas seront accomplis pour toujours mieux organiser et individualiser ces rapports entre la Communauté et les pays de l'Amérique latine, dans le cadre d'une coopération inspirée par des valeurs d'ouverture et de solidarité réciproques. Dans ces perspectives, je suis convaincu que l'Argentine et la Communauté auront à coeur de tout mettre en oeuvre pour faire de l'accord que nous venons de signer un modèle de relations bilatérales.

Comme vous venez de le dire, Monsieur le Ministre PARDO, la signature de cet accord revêt une signification particulière du fait qu'elle intervient à un moment où on assiste à l'apparition de tendances protectionnistes, qui peuvent remettre en question tous les progrès réalisés sur la voie de la libéralisation des échanges. Par cet accord, l'Argentine et la Communauté montrent leur détermination à avancer sur cette voie "conscients - je cite le préambule de l'accord - de l'importance du développement harmonieux du commerce entre les deux parties".

La Communauté, par sa vocation naturelle ainsi que par son choix idéal, est résolument opposée à tout cloisonnement protectionniste. Environ 20% du produit communautaire brut provient des échanges avec l'extérieur; nous dépendons de l'extérieur pour l'approvisionnement des matières premières, des produits énergétiques et des produits agricoles. L'ouverture est donc une composante fondamentale de notre identité: tout dernièrement encore nous l'avons démontré en mettant en

./.

oeuvre, seuls parmi les grands partenaires du commerce mondial, le système de préférences généralisées en faveur des produits finis et semifinis exportés par les pays en voie de développement.

De même, ce n'est pas par hasard que cet accord soit signé au moment où la construction européenne et l'Argentine doivent faire face à de profondes mutations intérieures. La Communauté qui s'élargit et qui, d'autre côté, est secouée par les problèmes posés par la crise monétaire internationale, démontre par cet accord sa vocation à l'ouverture ainsi que sa volonté de jouer un rôle grandissant dans le développement équilibré des rapports internationaux.

L'Argentine connaît les problèmes qui sont liés à une rapide transformation de ses structures économiques et sociales. L'institution que je préside en a été consciente tout au long de la négociation de cet accord; elle se réjouit de pouvoir apporter une contribution à la solution de ces problèmes et elle souhaite que la compréhension dont nous avons fait naturellement preuve puisse être la base pour affirmer un équilibre toujours plus complet dans la réglementation de nos rapports.

La Communauté est le premier partenaire commercial de l'Argentine. Cet accord commercial représente donc un acte responsable d'ajustement de la situation de droit à la situation de fait. Mais il est également l'expression d'une prise de conscience politique quant à l'intérêt réciproque de toujours mieux organiser nos rapports. C'est pourquoi la Commission considère que cet accord commercial se caractérise avant tout comme un cadre général, un cadre qui doit dans l'avenir être animé par une cohérente volonté politique.

Si la négociation a permis de trouver des solutions à divers problèmes concrets, la recherche des solutions à un certain nombre d'autres a été laissée à la commission mixte qui a été créée par l'accord que nous venons de signer. Un certain dynamisme est donc inhérent à la formule qui a été retenue : il incombe maintenant aux deux partenaires d'exploiter entièrement et au mieux ces potentialités. Dans cette perspective, nous nous réjouissons tout particulièrement des déclarations d'intentions de l'Argentine visant à achever le caractère de réciprocité dans l'organisation de nos rapports et pour éliminer les discriminations, notamment au sujet des transports maritimes. Cette bonne volonté nous permet de souhaiter qu'on puisse éliminer rapidement les inévitables divergences qui subsistent encore entre nous dans des domaines importants. Comme Monsieur le Président du Conseil MORO vient de dire, cet accord est un acte qui a été conclu entre amis. C'est cette amitié, qui, aujourd'hui approfondie, devra nous permettre de développer à la satisfaction mutuelle nos rapports.

Il me reste à vous redire, Monsieur le Ministre, toute la satisfaction que j'éprouve à voir nos relations se renforcer par l'Acte que nous venons de signer et à exprimer le souhait qu'elles se perfectionnent toujours davantage au bénéfice de nos peuples et à celui de la communauté internationale.